

# DEMANDE DE TITRE IDENTITÉ FRANÇAIS



## Mairie annexe de Baliste Razimbaud

Rue d'Aoste 11100 Narbonne  
Tél. 04.68.32.58.63  
Lundi au vendredi : 8h à 17h  
Fermeture du service  
titres d'identité : 16h30

## Hôtel de Ville Espace formalités

Place de l'Hôtel-de-ville 11100 Narbonne  
Tél. 04.68.90.30.30  
Lundi au vendredi : 8h à 17h  
Fermeture du service  
titres d'identité : 16h30

## Maison des services Saint-Jean Saint-Pierre

1 avenue de la Naiade 11100 Narbonne  
Tél. 04.68.90.31.31  
Lundi au vendredi : 8h à 17h  
Fermeture du service  
titres d'identité : 16h30



## ATTENTION LE TEMPS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER EST DE 20 MIN

Il est conseillé de se présenter de préférence **avant 16h**

## POUR LES DÉPÔTS DE DOSSIERS

MERCREDI ET VENDREDI **SUR RENDEZ-VOUS** (par téléphone ou sur [www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr))

LUNDI – MARDI – JEUDI : SANS RENDEZ-VOUS

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel – pas de remise à un tiers
- **RETRAIT** titre d'identité **SANS RENDEZ-VOUS** du lundi au vendredi. Se présenter de préférence avant 16h
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois avant destruction



# DEMANDE DE TITRE IDENTITÉ FRANÇAIS



Tous les justificatifs doivent être **présentés en ORIGINAL et en PHOTOCOPIE**

- ❑ Pré-demande **en ligne** sur le site internet « service-public.fr » » (à imprimer OU n° dossier à fournir obligatoirement)  
ou le **formulaire Cerfa** à retirer en mairie ou mairies annexes, et compléter la première page uniquement, en majuscule, à l'encre noire, le cas échéant avec les accents et les tirets
- ❑ **1 photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, non collée sans défaut ni pliure sur un fond uni de couleur claire **sauf** blanc. (photographe ou Photomaton)
- ❑ **1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) **+ photocopie**  
ou 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **original et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée
- ❑ **Carte nationale d'identité + photocopie** recto verso / **passport + photocopie** (page 2)
- ❑ **Justificatif de l'autorité parentale** à compléter + pièce d'identité des parents (jugement de divorce - **SI autorité parentale exclusive** ou **si garde alternée** + justificatif de domicile de chaque parents à joindre) **+ photocopies**.
- ❑ **Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte nationale d'identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou de vol : 25 €	Majeurs : 86 € Mineurs de 15 ans et plus : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- ❑ **SI changement d'état civil et demande de 1<sup>ère</sup> apparition : acte de mariage** (de moins de 3 mois) ou **acte de décès** pour justifier le veuvage - **jugement de divorce** notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.
- ❑ **Justificatif d'état-civil : SI** première demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir une copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance)  
**NE PAS PRODUIRE si né(e) à NARBONNE OU SI** votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. Pour le vérifier, <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> ). **Le cas échéant, justificatif de la nationalité française**
- ❑ **Déclaration de vol ou de perte** (commissariat, gendarmerie) : si renouvellement du titre, la déclaration de perte est **à faire en mairie uniquement**.
- ⚠ Dans ce cas l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis (+si possible permis de conduire sécurisé ou par défaut tout autre document justifiant votre identité).